

Sommaire

Nature

Recherche de la Grande Mulette, et de ses poissons hôtes	2-3
Observations remarquables du 13/12/2023 au 19/03/2024	3
Étang de Pisseloup, perspectives de gestion	3

Dossier

Concilier énergies renouvelables et biodiversité, Indre Nature s'adresse aux maires de l'Indre	4
Dun-Le-Pöelier : Un parc photovoltaïque sur un espace protégé, Indre Nature attaque en justice	5

Environnement

Une notice de gestion écologique, pour les prairies inondables de Mehun	6
Mieux connaître la biodiversité, un atlas en action	6

Vie de l'association

Consultation du public, sur l'avenir de l'eau	7
Venez nous rencontrer, ou nous aider à animer un stand	8
Donnez vos gouttes	8

Le projet PNR Berry sud mis en pause, le bocage sacrifié.

En 2017 les deux Pays du Boischaut sud du Cher et de l'Indre, le Pays Berry Saint-Amandois et le Pays de La Châtre en Berry décidaient conjointement de lancer les études préalables à la création sur leur territoire d'un futur Parc Naturel Régional construit autour de l'identité bocagère.



Bocage à Rivarences (photo D.Dufour)

Le bocage est en effet le patrimoine naturel riche en biodiversité, mais aussi menacé spécifique de ce territoire dont il est aussi un fort élément d'attractivité. Comme nos prédécesseurs à la fin des années 1980, notre association s'est engagée en faveur de ce projet de PNR comme ils l'avaient fait pour la création du PNR de la Brenne. Nous savons bien qu'un PNR n'est pas la solution miracle pour sauver la biodiversité d'un territoire. Un PNR est une collectivité dirigée par un comité syndical d'élus qui n'échappe pas aux contradictions de notre société entre les partisans d'un développement économique dérégulé et les partisans d'un développement respectueux de son milieu naturel et de ses habitants.

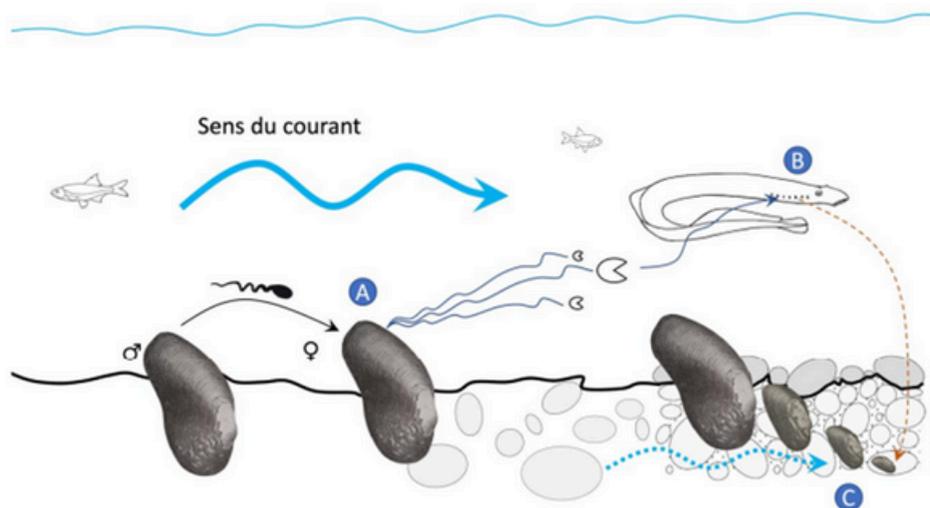
Malheureusement, ce projet de PNR sud Berry pourtant bien engagé, est la victime de l'offensive antienvironnementale actuelle. Les élus de l'Indre, incités par le Président du Conseil Départemental et le président du Pays de La Châtre qui renie ses engagements antérieurs, viennent de décider la mise en « pause » du projet jusqu'aux prochaines élections municipales. C'est d'une façon détournée une confirmation de leur volonté de tuer le projet. Les raisons de ce revirement sont d'une profonde mauvaise foi. En fait, ces élus souhaitent surtout satisfaire les acteurs les plus conservateurs de ce territoire, emmenés par les propriétaires fonciers, comme il y a 40 ans contre le projet de PNR Brenne.

Avec cette décision, ce sont les perspectives d'innovation pour le territoire du Boischaut sud qui s'arrêtent. Nul doute qu'au passage le bocage en sera la victime collatérale et que sa destruction continuera à grands pas.

Jacques Lucbert
Président d'Indre Nature

Recherche de la Grande Mulette et de ses poissons hôtes.

La Grande Mulette est le bivalve d'eau douce, considéré comme le plus menacé d'Europe. Cette espèce présente un cycle de vie particulier : ses larves parasites, appelées glochidies, se fixent temporairement sur les branchies de certains poissons pour se développer avant de se détacher et de s'enfouir dans les sédiments sous forme de petites moules.



Cycle reproductif de la Grande Mulette. A : fécondation et maturation des glochidies ; B : enkystement dans le poisson-hôte et métamorphose des glochidies ; C : croissance des juvéniles dans le sous-écoulement. Source : PNA 2022 - 2031 en faveur de la Grande Mulette (RICHARD N. & PRIÉ V. 2022)

Plusieurs espèces hôtes de la Grande Mulette sont absentes ou ont disparu du département de l'Indre, comme l'Esturgeon européen (*Acipenser sturio*) et l'Épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*). D'autres sont supposés jouer ce rôle, notamment l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et le Silure glane (*Silurus glanis*).

De 2003 à 2011, plusieurs valves de Grande Mulette ont été récoltées dans la vallée de l'Indre. La présence historique de l'espèce pouvait laisser espérer qu'une population relictuelle soit encore présente.

Partant de ce postulat, Indre Nature et la Fédération de Pêche de l'Indre se sont associés pour monter une étude ayant pour objectif de rechercher cette espèce et ses poissons hôtes. Cette étude a pu bénéficier du soutien technique de l'Office Français de la Biodiversité et du soutien financier de l'État via le Fonds vert.

Pour mener à bien cette étude, les recherches ont reposé sur une méthode innovante et non intrusive : l'ADN environnemental (ADNe).

Cette technique permet de détecter les traces génétiques laissées par les organismes (mucus, écailles, fèces, urine, ...) dans leur milieu, offrant ainsi la possibilité d'inventorier la biodiversité présente sans perturber les espèces. Au total, 50 prélèvements ont été réalisés sur plusieurs grands cours d'eau du département théoriquement favorables à la Grande Mulette : l'Anglin, le Cher, la Creuse, le Fouzon et l'Indre (Voir carte page 3).

Les analyses n'ont malheureusement révélé aucune trace de la Grande Mulette, laissant supposer que l'espèce soit désormais disparue du département, malgré la présence avérée de plusieurs de ses poissons hôtes potentiels tels que l'Anguille européenne, la Lamproie marine et le Silure glane. Toutefois, cette campagne d'échantillonnage a permis de

collecter plus de 870 données sur la faune «bivalves» et «poissons», en un temps particulièrement court. Parmi les découvertes remarquables figurent trois nouvelles espèces de la famille des Spheriidae identifiées pour la première fois dans le département, dont deux constituent également des premières mentions pour la région Centre-Val de Loire.

Du côté de la faune piscicole, l'étude a permis de mettre en évidence la présence d'espèces patrimoniales intéressantes au-delà des poissons hôtes de la Grande Mulette. Parmi ces espèces, la Grande Alose (*Alosa alosa*) qui a été détectée dans trois cours d'eau : l'Anglin, le Cher et la Creuse. D'autres espèces remarquables ont aussi été recensées, telles que la Truite de rivière (*Salmo trutta*), la Vandoise rostrée (*Leuciscus burdigalensis*), et le Saumon atlantique (*Salmo salar*), bien que pour ce dernier, il puisse s'agir d'une trace de saumon issue de la consommation humaine ou de la détection de juvéniles (tacons).

Bien qu'aucune trace de la Grande Mulette n'ait été trouvée, ce projet représente une avancée significative pour la connaissance et le suivi de la biodiversité aquatique du département. Il s'inscrit pleinement dans une dynamique d'accompagnement des politiques publiques en faveur de la préservation des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales.



Prélèvement ADNe (Photo P. Lange)



Légende

- Communes
- Cours d'eau échantillonnés
- Stations ADNe
 - A pied
 - Bateau



Les données recueillies viennent enrichir les connaissances locales et régionales et apportent un soutien précieux aux acteurs du territoire (collectivités, services de l'État, etc.) dans leurs projets d'aménagement.

En fournissant des éléments scientifiques précis et actualisés, ce travail contribue à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité aquatique dans les actions territoriales.



Flashez ce QR code avec votre téléphone pour accéder au rapport.

Thibault Ligout et Rémi Villalta

Observations remarquables

du 13/12/2023 au 19/03/2024

OISEAUX :

Fuligule à bec cerclé : 1 femelle du 21/12 au 07/03, étang de Bellebouche puis étang Taillis Renard (Mézières-en-Brenne) (QG, TL, AS, TS, NM, TM, MB et LT).

Plongeon catmarin : 1 individu à Écueillé le 23/01 (DG et JM).

Fuligule milouinan : 2 individus le 10/01 au petit étang des Fourdines (Ruffec) (HB).

Pouillot de Sibérie : 1 individu le 16/02 à l'étang de Beauregard (St-Michel-en-Brenne) (QG et TB).

PAPILLONS :

Pammene giganteana : 1 imago le 08/03 à Tournon Saint-Martin (DV), 1 imago le 10/03 à Ségry (TL).

OBSERVATEURS :

AS (Antoine Salmon), DG (Darren Gerrie), DV (Denis Vandromme) HB (Henry Borde), JM (Jason Mitchell), LT (Lucas Toumazet), NM (Nathan Moutardier), MB (Marie Beaulieu), QG (Quentin Giraud), TB (Thomas Bray), TL (Thibault Ligout), TM (Théo Matignon), TS (Tanguy Salmon)

Étang de Pisseloup, perspectives de gestion



Comité consultatif de gestion de l'étang Pisseloup (photo T. Chatton)

À l'issue de la première campagne de suivis et d'inventaires du patrimoine naturel de Pisseloup en 2024, une réunion des copropriétaires, réunissant Indre Nature, la LPO et le WWF, s'est tenue à l'automne. Objectif : valider les enjeux et les objectifs du plan de gestion 2025-2029.

Ce dernier donne lieu à un diagnostic du site, du niveau d'enjeux et de responsabilité dans la conservation de la biodiversité ainsi que la rédaction de « fiches actions ».

Les orientations ont été présentées le 28/02 dernier lors du premier comité consultatif de gestion. Il réunit les copropriétaires, les services de l'État, les usagers, les voisins et autres organismes de protection de la nature intéressés. Les actions du futur plan s'articulent autour de :

- **La gestion et la restauration** : privilégier une gestion piscicole extensive, la restauration de ceintures de végétation, ou encore de la lutte pour contenir le développement des espèces exotiques envahissantes.

- **L'amélioration des connaissances** : la poursuite de suivis déjà engagés (amphibiens, odonates, oiseaux...), complétée de suivis spécifiques (sur la Caldésie à feuilles de Parnassie), des compléments d'inventaires (hétérocères, coléoptères, mollusques...).
- **La sensibilisation** : par sa biodiversité exceptionnelle, Pisseloup est une véritable vitrine du patrimoine de Brenne.

Ces actions visent à mettre en exergue de nouveaux enjeux et à maintenir, voire améliorer, le potentiel d'accueil du site pour la biodiversité. Elles feront l'objet d'une évaluation à l'occasion de la rédaction du prochain plan de gestion fin 2028.

Quentin Giraud

Concilier énergies renouvelables et biodiversité,

Indre Nature s'adresse aux maires de l'Indre

Le photovoltaïque, l'énergie renouvelable plébiscitée dans l'Indre

La profusion de projets d'installations photovoltaïques au sol dans l'Indre et le risque que nous pressentons pour les habitats et la faune ou la flore inféodées nous a convaincu de la nécessité d'intervenir début 2025 auprès de tous les maires du département.

En effet, le recensement des zones d'accélération des énergies renouvelables, les ZAER, par les services de l'État dans l'Indre a abouti à la production d'un arrêté préfectoral qui confirme la prééminence de cette énergie renouvelable dans les choix des communes. Arrêté n° 36-2025-02-13-00005.

Le déploiement des énergies renouvelables, aussi nécessaire qu'il soit, ne peut se faire au détriment de la préservation de la biodiversité, ne recommençons pas les erreurs du passé.

Protéger les zones riches en biodiversité ou dédiées à sa préservation

La Loi pour l'accélération des énergies renouvelables n'a pas prévu de dispositions explicites pour la protection

des réservoirs de biodiversité, nous le regrettons.

Cependant, les communes auront prochainement la possibilité d'exclure certains secteurs géographiques d'installation de production d'énergies renouvelables. C'est le sens de notre interpellation. Certains milieux identifiés comme réservoirs de biodiversité sont ou pourront être protégés de l'implantation de parcs photovoltaïques.

Il s'agit, pour Indre Nature de tout ce qui concerne les surfaces identifiées officiellement comme réservoirs de biodiversité, des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, sites Natura 2000, Zones de Protection Spéciales classées au titre de la Directive Oiseaux, Zone Spéciales de Conservation classées au titre de la Directive Habitats, réserves naturelles nationales ou régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserve biologique intégrale, espaces naturels sensibles.

D'autres zones locales ne bénéficiant pas d'une reconnaissance officielle peuvent également s'avérer riches en biodiversité et être exclues.

Bientôt les communes pourront protéger ces secteurs géographiques.

Pour pallier cette insuffisance de dispositions protectrices, Indre Nature a pris l'initiative d'écrire :

- Aux maires de toutes les communes de l'Indre pour les inciter, comme le permet une disposition issue de la Loi APER, l'article L151-42-1 du code de l'urbanisme, à exclure des surfaces susceptibles d'accueillir de futurs parcs photovoltaïques les zones de leur commune identifiées pour leur richesse en matière de biodiversité ainsi que celles notoirement connues localement pour leur intérêt écologique mais ne bénéficiant pas encore d'un statut particulier de protection,

- Aux Présidents des six pays du département pour les informer de cette initiative,
- Au Préfet et au DDT pour les informer de notre initiative et les solliciter comme facilitateur des démarches d'exclusion de zones proposées par les communes.

16 % de la surface départementale doit être protégée.

Notre travail de recensement de ces zonages a permis de déterminer que 16 % de la surface du département de l'Indre doit être préservée si l'on veut protéger à minima la biodiversité départementale.

Nous nous inscrivons, par cette action d'information et de sollicitation des communes, dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité, ainsi que dans celui de la stratégie pour les aires protégées. Dès que la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie aura été validée, le début des travaux a commencé en mars, et que le dépassement des objectifs pour la filière photovoltaïque sera constaté, les communes pourront définir des zones d'exclusion qui devront être décrites dans les documents d'urbanisme. Il est temps de passer des écrits aux actes concrets pour préserver la biodiversité et ses habitats.

Dominique Viard



Parc Photovoltaïque (photo J-P. Barbat)

Dun-Le-Pöelier : Un parc photovoltaïque sur un espace protégé,

Indre Nature attaque en justice



Panneaux photovoltaïques dans l'Indre (photo P. Gateaud)

Le site sur lequel l'entreprise EDF renouvelables projette d'installer un parc photovoltaïque au sol à Dun-Le-Pöelier a été classé ZNIEFF en 2014 à notre initiative avec le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien). Ce classement a été validé par le Conseil scientifique régional de la protection de la Nature à l'issue d'une étude commandée par la DREAL.

Si le classement en ZNIEFF ne constitue pas une protection, la Zone de Protection Spéciale du Plateau de Chabris / La Chapelle-Montmartin sur laquelle cette ZNIEFF est incluse est bien un espace protégé.

Son dernier arrêté de classement au titre de la Directive européenne « Oiseaux » date de 2017 pour protéger les habitats, en particulier de l'Outarde canepetière et de l'Œdicnème criard, espèces en grand danger d'extinction sur le territoire de l'Indre.

Alors que ce projet épouse strictement les contours de cette ZNIEFF aucun des acteurs impliqués dans ce classement n'a été consulté préalablement au cours de son instruction.

Une question de cohérence des politiques publiques

La transformation d'une ZNIEFF en parc photovoltaïque pose un problème de cohérence des politiques publiques. D'un côté, l'État cherche à développer une stratégie des aires protégées, mais de l'autre accepte la transformation de sites ainsi classés en parc photovoltaïques industriels.

Le classement en ZNIEFF est clairement une invitation adressée à tous les porteurs d'éventuels projets industriels à prendre en compte le caractère remarquable de ce milieu naturel et à l'éviter conformément aux recommandations des Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels rédigées par le Commissariat général au Développement durable sous l'égide du Ministère de l'Écologie et du développement durable.

C'est, à notre connaissance, la première fois dans l'Indre qu'un projet industriel cherche à s'implanter au sein même et strictement dans les limites d'une ZNIEFF en l'artificialisant intégralement.

Des enjeux de biodiversité toujours bien présents

Le choix de ce site est aberrant alors que les surfaces classées en ZNIEFF dans la communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle ne représentent que 81 ha soit 0,32% de la surface de cette communauté de commune et que l'implantation de ce parc va encore les réduire.

Le classement en ZNIEFF est justifié par la présence d'un habitat rare dans le département, une pelouse siliceuse, et celle de quelques espèces également rares comme une graminée le Corynéphore blanchâtre et quelques espèces d'orthoptères la Decticelle côtière, l'Oedipode soufré, le Gomphocère tacheté, et l'Ephippigère des vignes. D'autres espèces à enjeux ont été trouvées comme le Trèfle aggloméré ou le Bruant jaune et la Barbastelle.

Pour son projet, le promoteur met en avant l'abandon et le défaut d'entretien de cet espace par son propriétaire, mais cela ne peut en aucun cas servir d'argument à sa destruction, car malgré ce défaut d'entretien, ces espèces sont toujours bien présentes.

Lors de l'enquête publique, Indre Nature a déposé un avis détaillé demandant que ce projet soit abandonné. Dans un contexte global d'effondrement de la biodiversité, nous considérons que l'objectif louable de développement de la production d'énergie renouvelable alternative à celle d'énergie fossile ne doit pas se faire au détriment de la préservation de la biodiversité.

Cet avis n'a pas été écouté ni suivi comme ceux de nombreux riverains opposés à ce projet, et le préfet a finalement autorisé ce projet malgré l'avis réservé de ses services. Nous avons donc déposé en décembre 2024 un recours au Tribunal administratif de Limoges demandant l'annulation du permis de construire.

Jacques Lucbert

Une notice de gestion écologique, pour les prairies inondables de Mehun



Les prairies de Mehun et le bourg de Villedieu en arrière-plan (photo S. Caux)

Ce bel ensemble de 6.5 ha de prairies, situé au carrefour de l'Indre et de la Trégonce à Villedieu-sur-Indre, est désormais doté d'une notice de gestion écologique. L'étude, réalisée par Indre Nature pour la commune, s'est déroulée durant l'année 2024.

Les inondations printanières et les pluies abondantes de l'année écoulée sont venues quelque peu perturber le travail de terrain, mais celui-ci a pu être conduit à son terme et révéler de belles surprises. Les milieux présents sont très conditionnés par l'inondabilité. On y trouve des prairies humides à hautes herbes, des cariçaies, des roselières ou

encore des boisements alluviaux à saules, frênes et aulnes.

Le long de l'Indre, on peut trouver des indices de présence du castor, voir traverser le martin-pêcheur, ou observer des caloptéryx éclatants, ces petites libellules bleues métalliques qui sont très présentes le long de la rivière...

Les prairies hébergent le Pigamon jaune, espèce protégée en Région Centre et typique des zones humides et de plus en plus rare chez nous. On y trouve aussi le Souchet long et la Samole de Valérand. Des coléoptères peu communs comme l'Aromie musquée et le Lamie tisserand ont été observés. Leur présence est intimement liée aux gros arbres de bord de rivière, comme les vieux saules dans lesquels les larves peuvent se développer.



Criquet ensanglanté (photo T. Ligout)

En cheminant sur le sentier, on peut entendre la Cisticole des joncs, et en prêtant l'oreille le Criquet ensanglanté dissimulé dans les hautes herbes...

Outre les enjeux liés à la biodiversité, ce site inondable facilite également la recharge de la nappe phréatique, et joue un rôle dans l'expansion des crues et la lutte contre les îlots de chaleur... Pour toutes ces raisons, il mérite d'être préservé et la commune de Villedieu-sur-Indre l'a bien compris. Un entretien tardif, bien adapté à la végétation des zones humides et d'ores et déjà en place. Quelques interventions sont en réflexion pour les années à venir, comme la mise en place de zones refuges, la réouverture d'un fossé, ou encore la lutte contre le Solidage géant, une plante invasive malheureusement bien présente sur le site. Par ailleurs, un suivi scientifique à long terme permettra d'apprécier l'efficacité de la gestion en place, et de la réajuster si nécessaire.

N'hésitez pas à venir faire une petite promenade, un sentier ouvert au public vous permet facilement d'en faire le tour et de découvrir le site !

Sylvie Caux

Mieux connaître la biodiversité, un atlas en action

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) de la Communauté de Communes d'Écueillé-Valençay a démarré en 2024 sur les communes de La Vernelle, Fontguenand, Valençay, Veuil et Vicq-sur-Nahon. Les objectifs sont multiples : améliorer la connaissance de la biodiversité, sensibiliser et informer les habitants et les élus aux enjeux de la préservation de la biodiversité et à la mise en œuvre d'une gestion écologique, accompagner les collectivités à la prise en compte de la biodiversité dans leur politique d'aménagement et restituer et communiquer sur les résultats.

Des actions de sensibilisation des habitants ont eu lieu durant l'année 2024

et se poursuivront tout au long du projet.

L'année 2025 sera marquée par la finalisation du travail de bibliographie, d'enquête et de préparation méthodologique ainsi que le début du diagnostic écologique à travers des inventaires de terrain ciblés sur sept groupes taxonomiques : amphibiens, orthoptères (grillons, sauterelles, criquets), mammifères, libellules, papillons de jour, oiseaux nicheurs et flore. Une réunion de lancement a eu lieu le 27 février 2025 à Valençay devant une cinquantaine de personnes, élus, habitants et représentants de l'Office Français de la Biodiversité, financeur du projet.



Lancement de l'ABC (Photo M-L.Premiski)

Le projet s'achèvera en 2026 avec la synthèse du diagnostic écologique et la formulation de préconisations de gestion. Une restitution finale aura lieu. En parallèle, l'Atlas est déployé sur une autre partie de la Communauté de Communes, regroupant les communes de Frédille, Gehée, Jeu-Maloches, Langé, Pellevoisin, Selles-sur-Nahon et Villegouin.

Maria Villalta

Consultation du public, sur l'avenir de l'eau



Jusqu'au 25 mai 2025, les particuliers qui habitent les communes qui s'inscrivent sur le territoire du bassin versant de la Loire et de tous ses affluents sont invités à donner leur avis sur le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Cette consultation publique sur les enjeux de la gestion de l'eau et les enjeux de la gestion des risques d'inondation pour les années 2028-2033 permet à chacun de donner son avis sur les questions importantes qui se posent, le calendrier et le programme de travail.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Indre Nature vous propose un programme d'animations, d'expositions et de conférences afin de vous familiariser avec les enjeux sur l'eau, et vous donner quelques clés d'analyse pour participer à cette consultation. La préservation du bon état écologique et de la biodiversité des milieux aquatiques en sera le fil conducteur.

Au-delà de vulgariser un domaine de connaissance qui peut apparaître comme complexe, nous vous invitons à découvrir les principes écologiques qui permettent d'assurer la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels.

Notre objectif est que chacun s'approprié ces sujets, que tous les temps forts proposés dans ce cadre soient autant d'occasions de vous dévoiler le questionnaire que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vous soumet. Nous vous inviterons à y répondre, car votre participation éclairée est importante et votre avis comptera face à certains lobbys qui tentent de privatiser la ressource en eau au détriment du principe de bien commun et du bon sens, et participent à l'altération des milieux aquatiques.



Le programme :

Jusqu'au 25 mai : Exposition "Libre cours à la vie aquatique" dans nos locaux.

- 10 avril à 19h30 : Conférence sur les amphibiens et les reptiles + sortie nocturne à Villegouin,
- 11 avril à 20h : Diffusion du film «L'appel des libellules», à Châteauroux,
- 16 avril à 14h : Après-midi jeu sur les enjeux des continuités écologiques à Châteauroux,
- 23 avril à 9h : Découverte nature autour de la Céphons à Levroux,
- 23 avril à 19h : Conférence Grande Mulette et les cours d'eau de l'Indre à Châteauroux,
- 24 avril à 18h : Conférence Gestion des eaux pluviales à l'échelle de son jardin à Châteauroux,
- 30 avril à 9h30 : Découverte nature autour du Nahon à Valencay,
- 15 mai à 19h : Conférence Eau et Continuité écologique à Châteauroux,
- 22 mai à 19h : Conférence sur la qualité de l'eau dans l'Indre à Châteauroux
- 23 mai à 10h : Découverte des mares à Châteauroux

Retrouvez toutes nos animations sur notre site internet.

Espérant vous retrouver nombreux lors de ces événements, nous vous invitons à participer à cette consultation du public !

Flashez ce QR code avec votre téléphone !



Gilles Dézécot

Venez nous rencontrer, ou nous aider à animer un stand



Foire bio à Neuvy-st-Sépulchre (photo AM. Villeneuve)

Indre Nature participe à plusieurs événements cette année et **nous avons besoin de bénévoles pour tenir nos stands** et échanger avec le public. Pas d'inquiétude, vous ne serez pas seul, et l'engagement est ponctuel selon vos disponibilités.

Une réunion d'information aura lieu le **mardi 13 mai à 18h30** pour vous expliquer comment fonctionnent les stands et répondre à toutes vos questions.

Vous souhaitez nous aider ? Rejoignez-nous et participez à la sensibilisation à la nature auprès du grand public !

Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations ou vous inscrire à association@indrenature.net.

Indre Nature

Maison de la Nature et de l'Environnement

63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux
02 54 22 60 20
association@indrenature.net
www.indrenature.net

Ouverture au public :

Lundi 13h30 à 17h30
Mardi 9h à 13h - 13h30 à 17h
Jeudi 9h à 13h - 13h30 à 17h

Directeur de publication : Jacques Lucbert
Comité de rédaction : Sylviane Barbat, Thomas Chatton, Régis Cleva, Hélène Lopez-Nieul, Clotilde Moreau, Sophie Winandy, Lorraine Chavialle.

ISSN : 1638-332X Dépôt légal : 2025-04
Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs.
Gratuit pour les adhérents.

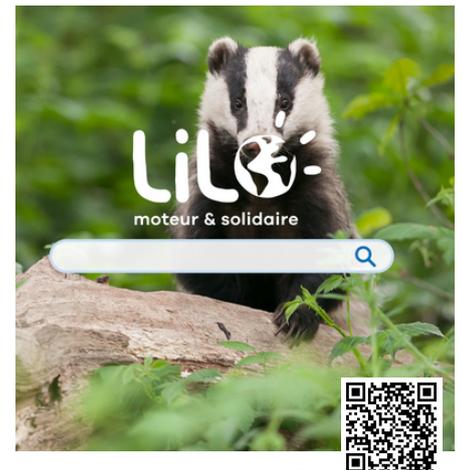
Donnez vos gouttes !

Bonne nouvelle ! Indre Nature est désormais présent sur Lilo, le **moteur de recherche solidaire**.

En utilisant Lilo pour vos recherches quotidiennes, vous accumulez des gouttes d'eau, **une monnaie solidaire** que vous pouvez reverser à des projets engagés... comme le nôtre !

Comment ça marche ?

- Utilisez Lilo comme moteur de recherche (sur ordinateur et mobile),
- Collectez des gouttes à chaque recherche,
- Reversez-les à Indre Nature pour soutenir nos actions en faveur de la biodiversité.



Chaque recherche compte !
Rejoignez-nous sur Lilo et transformez vos recherches en actions pour la nature !

Le programme :

Chapitre Nature

vendredi 23 au dimanche 25 mai 2025

! Argenton-sur-Creuse

40 ans de la Réserve de Chérine

vendredi 20 et samedi 21 juin 2025

! Saint-Michel-en-Brenne

Journée Nature

dimanche 29 juin 2025

! Valençay

Foire bio

samedi 30 et dimanche 31 août 2025

! Neuvy-Saint-Sépulchre

Forum des associations

samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025

! Châteauroux

Écofestival de Clion

dimanche 7 septembre 2025

! Clion-sur-Indre

Fête de l'Agriculture paysanne

samedi 13 septembre 2025

Fête de la science

samedi 11 octobre 2025

! IUT de Châteauroux

Fête de la châtaigne

jeudi 30 octobre au dimanche 2 novembre 2025

! Éguzon-Chantôme



Nouvelle migration printanière chez Indre Nature
avec Thomas Bray, volontaire service civique,

arrivé le 17 février 2025 pour une période de huit mois, en intermédiation avec FNE CVL. Cet ornitho confirmé à la vue perçante et l'oreille aiguisée, aura pour mission le suivi de l'œdicnème criard sur la ZPS de Chabris, du courlis cendré, des oiseaux paludicoles nicheurs sur les étangs de la Queue de Brenne et de la protection des busards, une saison rêvée !

Henry Borde